

**Présentation de Patrick Arnaud,
devant la Commission d'examen conjoint
sur le projet de régularisation des crues
du bassin versant du lac-réservoir Kénogami**

Bonsoir madame la présidente,

Messieurs les commissaires,

Mesdames, messieurs

Tout d'abord, nous saluons la formation d'une commission d'examen conjoint qui permettra nous en sommes convaincu, d'accélérer le processus d'évaluation de ce projet et ses éventuelles autorisations par les gouvernements.

Dès le début du mandat de cette Commission, nous avons déposé plus de 1200 pages de rapport et ce, sans compter les annexes. Par la suite, pour répondre aux questions pendant la première partie de l'audience en mai dernier, nous avons déposé 42 documents.

Depuis cette première partie, la Commission a communiqué avec les principaux intervenants et à sept reprises avec le promoteur afin de soumettre des séries de questions complémentaires.

Pour ce qui est des principaux sujets qui nous ont été adressés, signalons les suivants :

- la problématique du mercure et l'augmentation dans la chair des poissons au réservoir Pikauba et à l'aval, augmentation relative et assez faible vu le processus de vidange annuel du réservoir.
- deuxièmement, l'historique de l'analyse des réservoirs envisagés sur la rivière aux Écorces ainsi que sur la rivière Pikauba avec production hydroélectrique. Cette option a été abandonnée à l'époque, car jugée trop coûteuse.

- troisièmement, des questions sur les garanties d'approvisionnement en eau des industries en aval du lac Kénogami. Ceci a donné lieu au dépôt de plusieurs documents, dont le contrat d'approvisionnement de Elkem Métal Canada.
- quatrièmement, plusieurs questions sur la productivité du poisson au réservoir Pikauba et étude des plans d'eau résiduels à la cote 412,7 plutôt qu'à la cote 417,7.

En outre, signalons que toute la documentation et les analyses considérant l'étude de « variantes de gestion estivale au réservoir Kénogami », associée à des niveaux d'exploitation du Pikauba inférieurs à 417,7 m, tel que présentée au MPO en février 2003, a été réunie sous forme d'un complément au rapport d'avant-projet. Ce document a été déposé en juin 2003 au MPO, au ministère de l'Environnement et à cette commission.

L'analyse a porté surtout sur les modifications des impacts environnementaux qui, si ils diminuent peut-être pour les milieux humides, sont plus critiques pour le poisson. Lorsque le réservoir Pikauba est exploité à des niveaux inférieurs à 417,7 il se vidange plus souvent et ne constitue plus un réservoir à productivité intéressante. Au niveau de la marge de manœuvre pour l'exploitant, celle-ci s'en trouverait aussi réduite.

Finalement, en date du 17 juillet 2003, nous avons reçu une nouvelle série de questions sur lesquelles l'équipe de projet est en pleine rédaction de réponses à ce jour.

- Il s'agit du programme de compensation envisagé au lac à Jack, non encore déposé au MPO, mais déjà discuté et pour lequel nous allons expliquer comment nous en sommes arrivés là, conformément au cheminement proposé par le MPO et, rappelons-le, en étroite collaboration avec la FAPAQ et la SÉPAQ.

- D'autres questions ont trait aux zones inondables à l'amont et à l'aval du lac Kénogami, et la grande majorité des points soulevés ont été répondus. Nous complétons actuellement l'information.
- Au niveau des nouvelles analyses d'exploitation du réservoir Pikauba à 412,7 et à 400,5, de nombreuses simulations ont été effectuées à 418,4, 417,7, 415,8, 413, 412,7, etc., et nous formulerons notre point de vue en regard des objectifs que le projet doit respecter, tel que stipulé dans le décret gouvernemental de l'an 2000.
- Toute l'information sur les milieux humides est désormais caractérisée par fonction et sera déposée dans le cadre des réponses aux questions du 17 juillet (DQ 26).
- De même, les principaux éléments du processus d'indemnisation gouvernemental seront présentés.

Ces différents éléments font le point sur l'information fournie à ce jour à cette commission, ou en voie de l'être, sur le projet de gestion des crues du bassin versant du lac-réservoir Kénogami, projet qui comporte essentiellement, tel que nous l'avons présenté dans la 1^{re} partie de cette audience :

- le renforcement et l'amélioration des ouvrages autour du lac Kénogami ;
- l'excavation d'un seuil dans la rivière aux Sables ;
- la création d'un réservoir de tête sur la rivière Pikauba exploité à une cote de gestion normale de 417,7 m ;
- la mise en place d'un système de gestion prévisionnelle amélioré.

L'ensemble de toutes ces informations constituent le fondement de la réflexion et de l'analyse en profondeur qui est en cours dans le cadre des travaux de cette commission. Toutes ces études complémentaires nous confortent aujourd'hui dans le maintien de notre projet initial pour offrir aux gestionnaires du lac-réservoir Kénogami la marge de manœuvre appropriée à la gestion annuelle du lac et assurer en tout temps la sécurité des populations.

Merci.